

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

CABINET MILITAIRE

CHANCELLERIE

DECRET N° 80/549 DU 12/12/1980
portant nomination à titre Exceptionnel
dans l'ordre du Dévouement Congolais

▲
LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT
DU CONSEIL DES MINISTRES. GRAND MAITRE
DE L'ORDRE NATIONAL.

Vu la constitution du 8 juillet 1979 de la République
Populaire du Congo;
Vu le décret 60/203 du 28 juillet 1960 portant création
de l'ordre du Dévouement Congolais;
Vu le décret 60/205 du 28 juillet 1960 fixant les
modalités d'attributions du Dévouement Congolais;
Sur propositions du Membre du Comité Central,
Directeur Général de la Banque Commerciale Congolaise;
Après avis de la Chancellerie/-

DECRETE :

Article 1er: Sont nommés à titre exceptionnel dans l'ordre du
Dévouement Congolais:

AU GRADE D'OFFICIER:

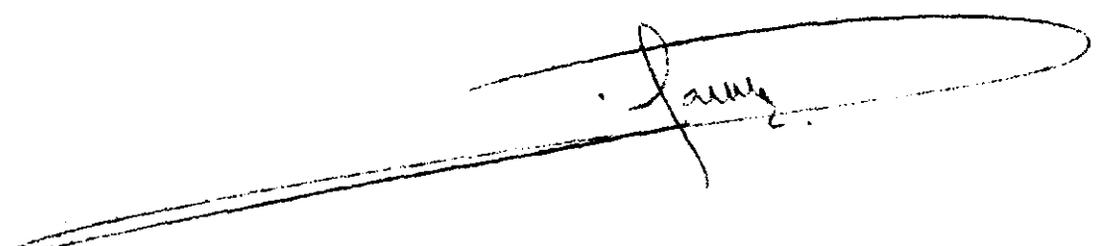
Messieurs Jean CHARPENTIER, Directeur des Agences de la Banque
Commerciale Congolaise Brazzaville

BERTOUT Jacques en Service à Brazzaville
fait

Article 2: Il ne sera pas/ application des dispositions du décret
60/205 du 28 juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des
droits de Chancellerie:

Article 4: Le présent décret sera enregistré, publié au Journal
Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué
partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 12 Décembre 1980



COLONEL DENIS SASSOU-NGUESSO.-